

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Félix-Antoine Buisson

<https://www.cadre21.org/membres/9dbebff7b1fe3cb5c4f8192c>

Date d'obtention : 2023-11-28 17:53:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- Rencontrer la personne faisant état de la situation (témoin ou victime) et faire la grille
- Rencontrer la personne en possession des photos pour avoir sa version des faits (seulement si l'évènement est considéré comme impulsif et non malveillant) et faire la grille
- Référé aux professionnels concernés qui pourront poursuivre l'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Si la personne qui a reçu les photos est majeur ou ne fréquente pas l'école, tout de même remplir la grille avec la victime et en faire part aux professionnels.
- Si un témoin nous fait part de la situation, cette personne doit aussi remplir une grille
- Si une victime a omis de dire de l'informations, nous pouvons refaire une grille pour ajusté l'informations au lieu de la référée au service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Dire aux policiers que nous ne sommes pas mandataires et qu'ils doivent continuer l'enquête de leur côté. Je suis habitué de travailler en collaboration, donc si on me demande de faire quelque chose dans le but d'aider (surtout une personne d'autorité comme la police), il m'est difficile de refuser habituellement. Je dois comprendre que ce n'est pas pour bien faire , mais davantage dans le cueillette d'information et de ne pas dédoubler les intervenants dans la situation.